

Département du Nord
Commune de
TROISVILLES



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 6 septembre 2025
2. Modification des statuts du SIDEC – Phase 1
3. Décision modificative n°2
4. Suppression du poste d'agent technique
5. Modification des statuts du SIDEC – Phase 2
6. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
7. Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59
8. Demande de fonds de concours

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 06 septembre 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 06 septembre 2025 est approuvé.

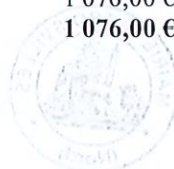
2. Modification des statuts du SIDEC – Phase 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEC a décidé lors de sa séance du 28 août 2025 de procéder à une modification de ses statuts. Cette modification vise à modifier la représentation des structures membres au sein du Comité syndical pour faciliter l'obtention du quorum lors des assemblées se déroulant en fin de mandat. Monsieur le Maire propose d'approuver la modification statutaire telle que présenté, applicables au 1er janvier 2026, sous réserve de l'arrêté préfectoral actant ces changements. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 656,55 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 656,55 €	
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		2 152,00 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		864,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 016,00 €
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		1 076,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 076,00 €
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		1 076,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 076,00 €



D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 656,55 €
TOTAL D 66 : Charges financières	1 656,55 €
R 1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	2 152,00 €
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	864,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	3 016,00 €

4. Suppression du poste d'agent technique

Le Maire propose à l'assemblée : La suppression de l'emploi d'agent des services techniques, du grade adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 20 H 00 hebdomadaires. Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/11/2025, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

5. Modification des statuts du SIDEC – Phase 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEC a décidé lors de sa séance du 9 septembre 2025 de procéder à une seconde modification statutaire (Phase 2). Ces modifications visent à mettre à jour le cadre juridique, préciser les actions du syndicat et autoriser des prestations de service donnant plus de flexibilité dans l'accompagnement aux communes. Monsieur le Maire propose d'approuver la modification statutaire telle que présenté, applicables au 1er janvier 2026, sous réserve de l'arrêté préfectoral actant ces changements. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité : Article 1 : D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable », des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif », de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°23/23, 24/24, 25/25 et 26/26 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 20 mars 2025, la délibération n°24/63 adoptée par le Comité Syndical du 17 juin 2025 et dans les délibérations n°21/90, 22/91 et 23/92 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 18 septembre 2025.

7. Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, le CDG59 propose une consultation auprès des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 concernant l'affiliation du syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG59. La consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation. Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : émet un avis favorable sur l'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois à partir du 1^{er} janvier 2026.

8. Demande de fonds de concours

Considérant que la commune de Troisvilles souhaite réparer la toiture de l'école, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité : Approuve le projet et son contenu. Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget. Autorise le Maire à réaliser une demande de fond de concours auprès de la Ca2C pour un montant de 6 566,24 €.

Monsieur le Maire clôt la séance à 09H35.

Le Maire,
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,
Guislain BLARY.